

## Note synthétique de présentation

### L'Institut de Cancérologie de Bourgogne (ICB) : qui sommes-nous ?

L'Institut de Cancérologie de Bourgogne : un centre d'expertises et d'innovations, des valeurs humanistes

Crée en 1968, l'institut de Cancérologie de Bourgogne (ICB) est un acteur incontournable dans la prise en charge des cancers en région Bourgogne-Franche-Comté et pleinement investi dans une dynamique partenariale associant les acteurs de santé publics et privés.

Proposant une offre de soins en oncologie et en radiothérapie sur **Chalon-sur-Saône** et **Dijon**, en radiothérapie sur **Auxerre** et des consultations avancées sur 8 autres sites géographiques de la région, l'ICB se mobilise au long cours en faveur de **l'égalité d'accès aux soins pour l'ensemble des patients de la région** : accessibilité géographique, financière (secteur 1) et à l'innovation.

Concernant la radiothérapie, l'ICB dispose de 7 accélérateurs de particules et prend en charge **30% des patients de la région Bourgogne-Franche-Comté**.

### Une récente reconnaissance en tant qu'établissement de santé

En 2021, l'Agence Régionale de Santé (ARS) de Bourgogne Franche-Comté a officiellement reconnu le statut d'établissement de santé aux trois sites de l'ICB.

En exerçant une activité de soins, en l'occurrence celle de traitement du cancer par radiothérapie, curiethérapie et chimiothérapie ; en disposant de moyens dédiés et en assurant les examens de diagnostic, la surveillance et le traitement de malades du cancer ; les trois sites de l'ICB étaient déjà, de fait, des établissements de santé.

Ce statut désormais officiel va permettre, en entrant dans le champ de la **certification HAS**, de mieux répondre encore aux objectifs du Schéma régional de santé de Bourgogne Franche-Comté en renforçant la **qualité, la sécurité des soins et la politique de gestion des risques** déjà en place au sein de l'ICB.

De même, cette qualification conduira l'ICB à instaurer au sein de chaque site une conférence médicale d'établissement (CME) qui contribuera à la définition de la politique médicale de l'établissement et à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins ainsi que des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers.

Par ailleurs, être reconnu comme établissement de santé va permettre à l'ICB de renforcer son identification par les autres acteurs du territoire de santé et, en conséquence, d'améliorer son implication dans le travail en réseau attendu au terme de l'instauration du parcours de santé en cancérologie.

Cela l'amènera enfin à instaurer **trois commissions des usagers (CDU)**, qui veilleront spécialement au respect des droits des usagers et faciliteront leurs démarches. Elles émettront toute proposition

pour faire du patient un acteur à part entière de sa prise en charge en cancérologie et se réuniront au moins une fois par trimestre.

Suivi statistique du dispositif d'annonce du diagnostic, complément du programme personnalisé de soins existant, poursuite du programme personnalisé de l'après-cancer, maintien et approfondissement des soins oncologiques de support feront également partie des obligations imposées à l'ICB, dans le cadre de cette transformation statutaire.

Cette reconnaissance en tant qu'établissement de santé **améliorera donc la réponse globale aux besoins de santé de la population de la région Bourgogne-Franche-Comté.**

## Coordonnées des sites

Auxerre (site du Centre hospitalier)  
12 ter, boulevard de Verdun  
89 000 Auxerre

Chalon-sur-Saône (site de l'Hôpital privé Sainte Marie)  
Rue des Sentiers  
71 000 Chalon-sur-Saône

Dijon  
18, cours du Général de Gaulle (site de la Polyclinique du Parc Drevon)  
21 000 Dijon

## Contact

Virginie BLANCHARD, directrice générale  
Ligne directe : 03 80 67 04 01  
Mail : [vblanchard@icb-cancer.fr](mailto:vblanchard@icb-cancer.fr)

Site : <http://institut-cancerologie-bourgogne.fr/>